

Bienvenue au 63e Marche suisse de deux jours



Appel à candidatures et règlement 2022

"Une marche est une invitation à mettre quelque chose en mouvement".

Nous organisons la marche suisse de deux jours le week-end du **28 / 29 mai 2022** de manière à ce que tous les amateurs de marche et de randonnée puissent y participer dans leur région de résidence.

La marche suisse de deux jours est la plus grande manifestation de marche et de randonnée de Suisse. Elle est organisée depuis 1960.

Il n'y a pas de limite d'âge ni de durée théorique. Vous pouvez participer en tant qu'individu ou en tant que groupe.

Pour les participants en uniforme en Suisse, le port de l'uniforme est autorisé par le SAT (Tir et Activités hors du service).

Les participants en uniforme à l'étranger doivent demander eux-mêmes cette autorisation conformément à leurs prescriptions.

1. Organisateur

Association de la marche suisse de deux jours, 3000 Berne

2. Itinéraires

Les itinéraires doivent être déterminés de manière autonome dans votre région de domicile. Lors de l'inscription, choisissez votre objectif de performance personnel par jour. Les **distances** proposées sont de **10, 20, 30 et 40 km**.

3. Inscription / Déclaration de confidentialité

Pour l'inscription, il faut impérativement indiquer le nom, le prénom, l'adresse, l'année de naissance, la nationalité ainsi que le parcours souhaité. L'adresse e-mail ne sera utilisée que pour des informations spécifiques à l'événement.

En cas d'inscription d'une tierce personne, il est supposé que cette personne a donné son consentement.

Les données ne sont pas transmises à des tiers.

3. Contrôle de la marche - 2TM-App

Une **application 2TM** est mise gratuitement à la disposition des personnes inscrites pour le contrôle des prestations de randonnée/marche effectuées.

L'application 2TM est gratuite et fonctionne aussi bien sur les appareils IOS que sur les appareils Android.

Si l'installation sur votre appareil n'est pas possible, vous pouvez vous baser sur l'appareil d'une personne qui vous accompagne ou envoyer une photo du podomètre et décrire l'itinéraire parcouru.

4. Récompenses

Pour obtenir la distinction "Marche suisse de deux jours", il faut effectuer une marche de deux jours avec une distance quotidienne d'au moins 10 km.

Les civils reçoivent un **pin's indiquant le nombre de marches effectuées** et **les personnes en uniforme** un **pin's en forme de casque indiquant le nombre de marches effectuées**. Une **médaille** est également décernée à la première, cinquième, dixième, 20ème, 25ème, 30ème, 35ème et 50ème participation.

Chaque **groupe** reçoit, pour 10 participants qui marchent les deux jours, un **Fanion** comme distinction de groupe.

Les récompenses sont envoyées environ **deux mois après la réalisation**.

Selon les directives de l'IML (International Marching League), la participation à la marche suisse de deux jours de cette année ne peut pas être prise en compte comme **classement IML**.

Pour le **timbre de classement IVV/VSL-EVG**, la carte d'identité doit être envoyée avant la marche (Marche suisse de deux jours, 3000 Berne). La participation est tamponnée et la carte est renvoyée. Si le parcours est effectué plusieurs fois, une nouvelle carte de départ est nécessaire à chaque fois.

Valable pour 2022 VSL / EVG Code : **2022 901.007.15.22.RK**

La marche est prise en compte pour le **ruban "Distinction pour concours de sport militaire"**. Le **certificat de performance militaire** (MLA) doit être envoyé avant la marche (Marche suisse de deux jours, 3000 Berne). La participation sera tamponnée et le certificat sera renvoyé.

5. Heures de départ

Il n'y a pas d'heures de départ prédéfinies. Activez l'**application 2TM** avant de partir. Il vous suffit de vous mettre en marche le samedi 28 ou le dimanche 29 mai 2022 à l'heure locale qui vous convient. Une fois la marche terminée, appuyez sur le bouton "Stop". L'itinéraire de la marche est automatiquement transmis au CO.

6. Restauration

Chacun est responsable de son ravitaillement pendant la marche.

7. Sanitaire / Aide d'urgence

La participation n'est recommandée qu'en cas de préparation suffisante et de bon état de santé.

En cas d'urgence, nous recommandons aux participants en Suisse de télécharger l'application **Echo 112** sur leur téléphone portable avant la marche. En cas d'urgence, **l'ambulance** peut être appelée **directement via l'application Echo 112 ou le téléphone 144**.

Les participants en dehors de la Suisse sont priés de se baser sur les services d'urgence habituels de leur pays.

Si vous appuyez sur le bouton "Aide" de l'application 2TM, le comité d'organisation de la Marche suisse de deux jours sera informé que vous avez besoin d'aide. Pour les participants suisses, nous essayons de prendre contact directement avec eux et de coordonner l'aide. Pour les participants étrangers, nous essayons d'informer le service de secours local. L'association de la Marche suisse de deux jours ne garantit pas l'organisation des secours. Dans tous les cas, vous devez prendre en charge ou régler vous-même les frais liés aux secours.

8. Assurance

L'assurance est l'affaire des participants. L'Association de la marche suisse de deux jours décline toute responsabilité.

9. Connexion - Enregistrement

L'inscription en ligne à la 63e Marche suisse de deux jours sera ouverte début avril 2022 sur les pages Internet www.2tm.ch.

Date limite d'inscription : **27 mai 2021**

L'inscription est terminée avec succès après le paiement. Les inscriptions tardives et les mutations sont possibles après cette date.

Si une personne inscrite ne peut pas prendre le départ ou déclare préalablement sa non-participation à l'organisateur, elle n'a pas droit au remboursement des frais d'inscription.

10. Aire de départ et d'arrivée / Hébergement / Accès / Possibilités de parking

Covid-19, il n'y a pas d'aire de départ/d'arrivée. Il n'y aura pas d'hébergement ni de parking.

Les voyageurs individuels à destination de Berne doivent s'adresser à l'Office du tourisme de la ville de Berne, e-mail : info@bern.com et téléphone +41 (0)31 328 12 12.

Aperçu des possibilités d'hébergement : <https://www.bern.com/de/uebernachten>.

11. Adresse de contact

- Adresse postale : Marche suisse de deux jours, 3000 Berne
- Hotline de la Marche suisse de deux jours +41 (0)79 123 60 70
- Courrier électronique. marsch@2tm.ch
- WhatsApp +41 (0)79 123 60 70
- Autres moyens de communication sociale tels que Facebook, Instagram, TikTok , Twitter et Youtube

12. Accessibilité / Programme

Hotline (+41 (0)79 123 60 70) à partir du 25.5.2022 chaque 0800 - 1700 heures pour les questions des participants

Vendredi 27 mai 2022 (heure suisse)

0800 - 2400 accompagnement virtuel des participants
19h00 Cérémonie d'ouverture virtuelle, retransmise en direct.

Samedi 28 mai 2022 (heure suisse)

0000 - 2400 heures accompagnement virtuel des participants

Dimanche 29 mai 2022 (heure suisse)

0000 - 2400 heures accompagnement virtuel des participants
1900 heures Une brève cérémonie de clôture virtuelle sera organisée et retransmise en direct par streaming.
Les photos envoyées lors de la marche seront si possible intégrées à la cérémonie de clôture.

Lundi 30 mai 2022 (heure suisse)

0000 - 2400 heures accompagnement virtuel des participants

13. Frais d'inscription

Catégorie	Description	Reconnaisances	Frais
A1	Uniformes / services : armée, protection civile, SCR police, pompiers, chemins de fer, poste, cadets de la route	<ul style="list-style-type: none"> • Distinction • Diplôme de la Marche suisse de deux jours • Timbre pour les patineurs IML et IVV/VSL-EVG 	CHF 30.00
A2	Uniformes / services : armée, protection civile, SCR police, pompiers, chemins de fer, poste, cadets de la route	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme de la Marche suisse de deux jours • Timbre pour les patineurs IML et IVV/VSL-EVG 	CHF 20.00
B1	Participants civils âgés de 18 ans et plus (principe de l'année de naissance)	<ul style="list-style-type: none"> • Distinction • Diplôme de la Marche suisse de deux jours • Timbre pour les patineurs IML et IVV/VSL-EVG 	CHF 30.00
B2	Participants civils âgés de 18 ans et plus (principe de l'année de naissance)	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme de la Marche suisse de deux jours • Timbre pour les patineurs IML et IVV/VSL-EVG 	CHF 20.00
C1	Enfants et jeunes de 7 à 17 ans (principe du millésime)	<ul style="list-style-type: none"> • Distinction • Diplôme de la Marche suisse de deux jours • Timbre pour les patineurs IML et IVV/VSL-EVG 	CHF 15.00
C2	Enfants jusqu'à 6 ans (principe du millésime)	Diplôme de la Marche suisse de deux jours	gratuit
V	IVV/VSL-EVG Les coureurs	Timbre pour IVV/VSL-EVG La carte d'identité doit être envoyée avant la marche (Marche suisse de deux jours, 3000 Berne). A réception du badge, 7 CHF seront remboursés.	CHF 10.00 par randonnée

14. Devise

Le fair-play et la camaraderie sont les bases et les attitudes fondamentales de la Marche suisse de deux jours, dans l'esprit de la devise de l'IML Walking Association "**NOS JUNGAT AMBULARE**" ("Puisse la marche nous unir !").

Berne, le 27 mars 2022

Marche suisse de deux jours Le
comité de la marche